

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 6 AVRIL 2023**

Délibération n° :

DL22/2023

Objet : APPROBATION
DU REGLEMENT
INTERIEUR DE LA
DECHETERIE-
RESSOURCERIE DE
VILLEJUST

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS) représenté par M ESCANDE (suppléant CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- M. LANGLOIS (titulaire – CPS)
- M. LARDIERE (titulaire – CPS)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- Mme VALOT (titulaire – CPS).
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. ZIANE (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

Mme BERCHON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M CARRE (titulaire – CPS) ;
Mme HAMON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M VIGIER (titulaire – CPS).

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 29/03/2023

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERT (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. DIDIN (titulaire – CPS) ; Mme Dumas (titulaire CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ; M. GILBON (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS), M. MAJEUX (titulaire – CPS) ; Mme PERIS (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme LUCAS (suppléante – CPS) : présente du point 1 au point 9

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 23
VOTANTS : 25

Délibération n°DL22/2023
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA DECHETERIE-RESSOURCERIE DE
VILLEJUST

Le comité syndical,

Vu les articles L.2224-13 à L.2224-17, L.2333-76, L.2333-78 et L.5215-20-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les articles L.541-1 à L.541-46 du Code de l'environnement relatifs à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu le règlement sanitaire départemental de l'Essonne,

Vu le règlement sanitaire départemental des Yvelines,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu les délibérations n° DL74/2016 du 4 octobre 2016, n° DL9/2019 du 19 février 2019 et n° DL56/2021 du 16 décembre 2021 portant approbation du règlement intérieur de la déchèterie-ressourcerie du SIOM de la Vallée de Chevreuse située à Villejust,

Vu la note de présentation,

Vu le règlement intérieur de la déchèterie ressourcerie joint en annexe,

Considérant la nécessité pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse d'établir un règlement pour définir le cadre et les conditions d'accès à la déchèterie ressourcerie située à Villejust,

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur de la déchèterie-ressourcerie du SIOM de la Vallée de Chevreuse pour prendre en compte les nouveaux modes de déplacements urbains en autorisant l'accès aux piétons, aux EDPM (*engins de déplacement personnel motorisés*) et aux véhicules à deux roues,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le règlement intérieur de la déchèterie ressourcerie du SIOM de la Vallée de Chevreuse tel que présenté en annexe,
- ✓ Précise que cette déchèterie ressourcerie est ouverte à l'ensemble des particuliers résidant dans les communes du SIOM,
- ✓ Dit que ledit règlement sera affiché au SIOM et téléchargeable sur son site Internet www.siom.fr et sera communiqué aux communes du SIOM.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **21 AVR. 2023**
Affichée le : **21 AVR. 2023**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL22_2023
Date de la décision:	2023-04-06 00:00:00+02
Objet:	Approbation du règlement intérieur de la déchèterie ressourcerie de Villejust
Classification matières/sous-matières:	6.4
Identifiant unique:	091-200062321-20230406-DL22_2023-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20230406-DL22_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1152
nom original: Annexe DL 22 RI déchèterie 2023.pdf	application/pdf	177568
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20230406-DL22_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	177568
nom original: DL 22 2023.pdf	application/pdf	483662
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20230406-DL22_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	483662
nom original: Note présentation DL 22 2023.pdf	application/pdf	114275
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20230406-DL22_2023-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	114275

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 avril 2023 à 12h02min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 avril 2023 à 12h05min07s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	21 avril 2023 à 12h05min15s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	21 avril 2023 à 12h15min38s	Recu par le MIAT le 2023-04-21

